

Cavec

Parce que notre futur compte

Cavec

**1 MISSION :
ASSURER NOTRE AVENIR ET CELUI DE NOS PROCHES**

1 MISSION :
ASSURER NOTRE AVENIR ET CELUI DE NOS PROCHES

2 ACTIVITÉS

RETRAITE & PRÉVOYANCE

NOS VALEURS

Confiance Solidarité Responsabilité Engagement

**LA CAVEC A PRIS
L'INITIATIVE D'UN PROJET
AMBITIEUX**

DEVENIR UNE CAISSE D'EXCELLENCE

Tournée vers ses assurés
et vers de nouvelles offres de services,
MODERNES ET INNOVANTS

Le 24 mars 2015, les élus votent

LE PROJET D'AUTONOMIE DE LA CAVEC

en conseil d'administration



LA CAVEC

**POUR ET PAR LES EXPERTS-COMPTABLES
ET COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Un organisme réservé aux :

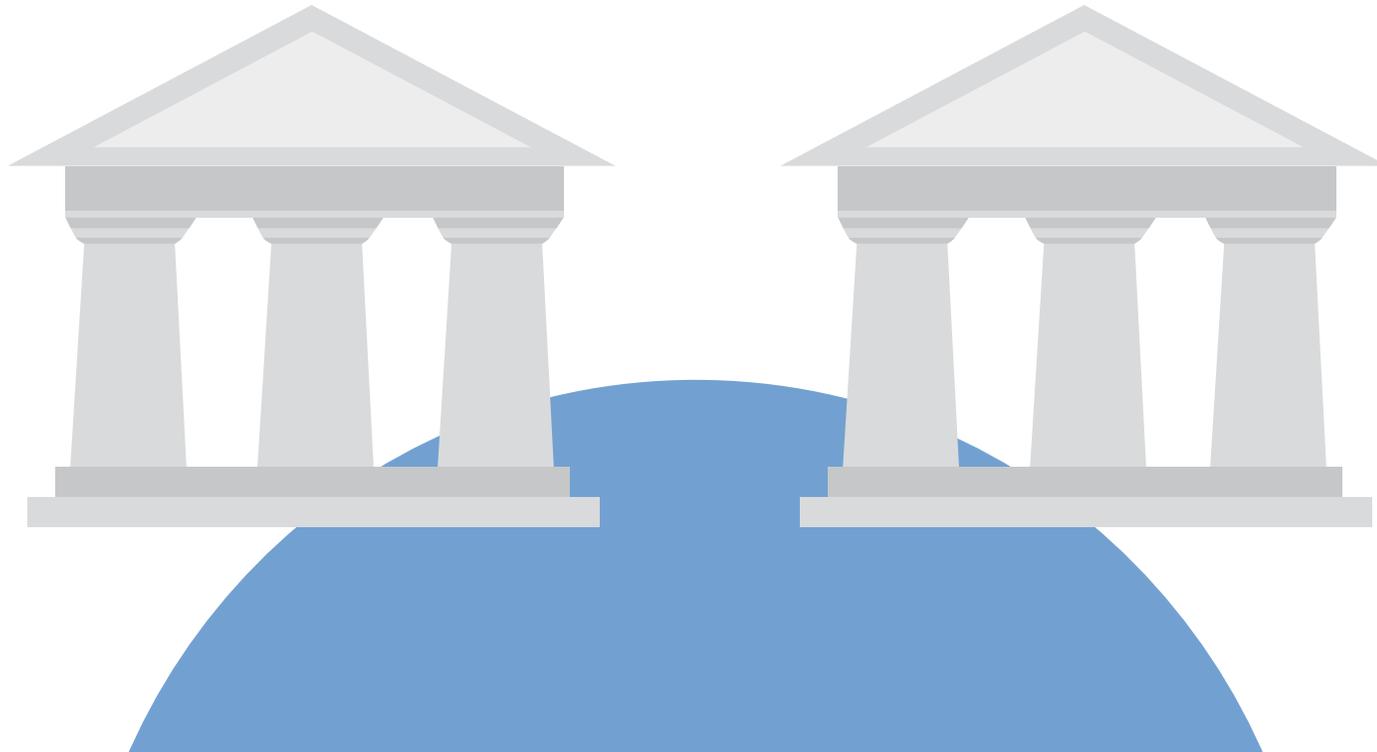


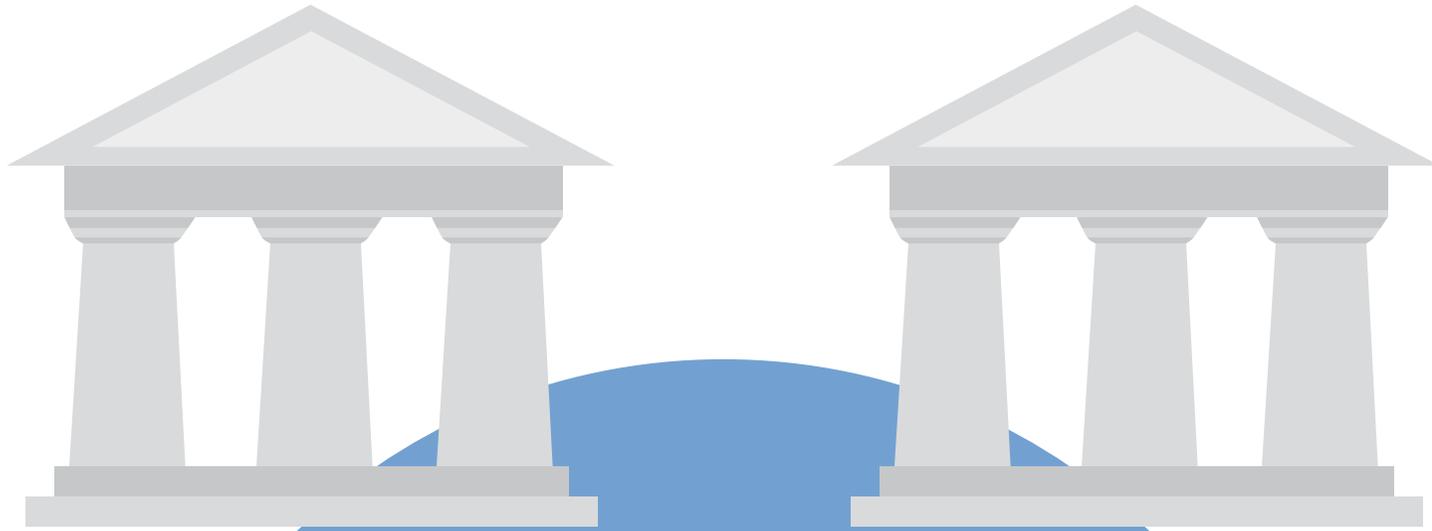
EXPERTS COMPTABLES ET COMMISSAIRES AUX COMPTES

Double tutelle :

Ministère du Budget

*Ministère de la Santé
(Direction de la Sécurité Sociale)*





*Large autonomie
de gestion*

Cavec

36 MEMBRES

(18 TITULAIRES / 18 SUPPLÉANTS)

DES ÉLUS DIRECTS

(14 TITULAIRES / 14 SUPPLÉANTS)

**DES REPRÉSENTANTS DÉSIGNÉS PAR
L'ORDRE ET LA COMPAGNIE DES CAC**

(4 TITULAIRES / 4 SUPPLÉANTS)



*En moins de 30 ans,
création de 3 régimes obligatoires :*



A horizontal blue line with three vertical tick marks. Below each tick mark is a year and a description of a regime's creation.

1949

CRÉATION DU
RÉGIME DE BASE

1953

CRÉATION DU RÉGIME
COMPLÉMENTAIRE

1974

CRÉATION DU RÉGIME
INVALIDITÉ – DÉCÈS

...et depuis 2014 :



2014

DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES
EN CAS D'ARRÊT TEMPORAIRE
DE L'ACTIVITÉ

LA CAVEC C'EST :

COTISATIONS
PRÉVOYANCE

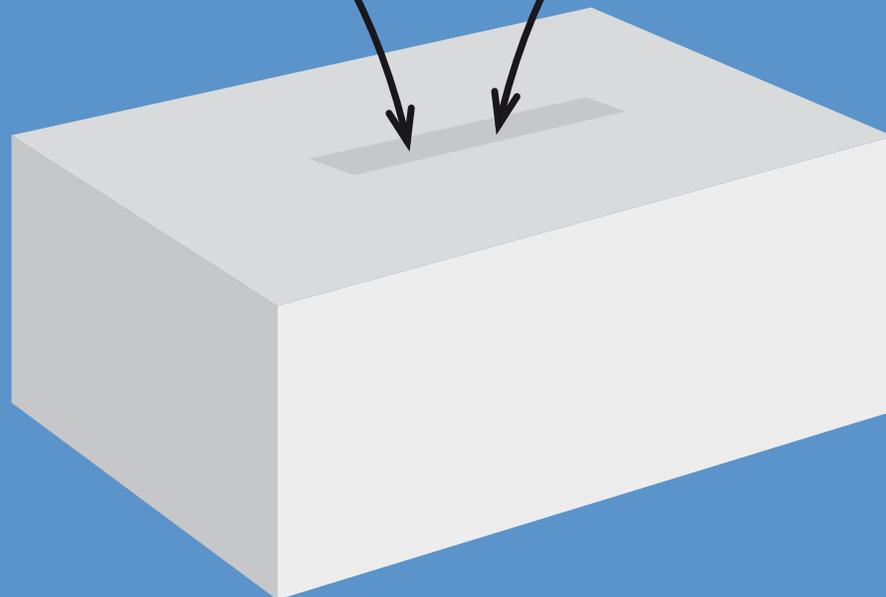
6,31
M€

COTISATIONS
DE RETRAITE
COMPLÉMENTAIRE

155 M€

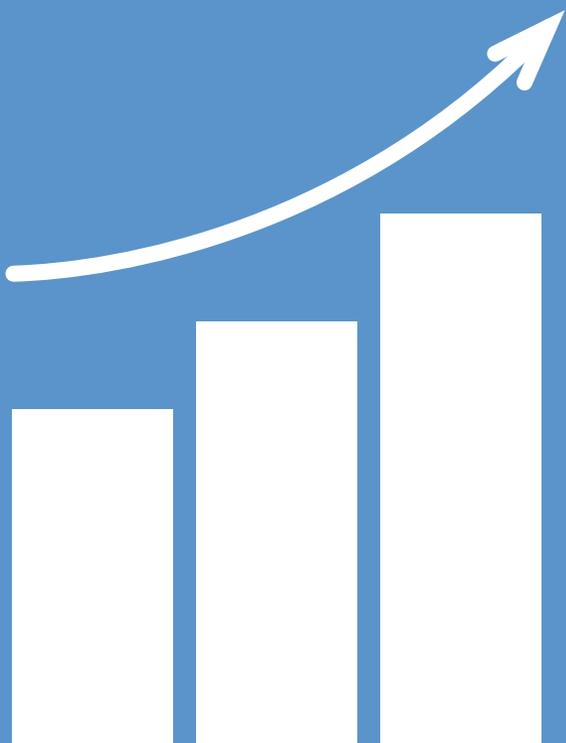
4,86
M€

DE PRESTATIONS VERSÉES
AU TITRE DE LA PRÉVOYANCE



136 M€

DE PRESTATIONS DE RETRAITE
COMPLÉMENTAIRE VERSÉES



**PENSION ANNUELLE MOYENNE
EN NETTE PROGRESSION
(20 204 €, RÉGIMES DE BASE
ET COMPLÉMENTAIRE)**

19 500 COTISANTS

9 972 PRESTATAIRES

**7 364 PRESTATAIRES
DE DROITS DIRECTS**

**2 608 PRESTATAIRES
DE DROITS DÉRIVÉS**



Un des meilleurs
taux de rendement
des caisses de retraite
des libéraux...



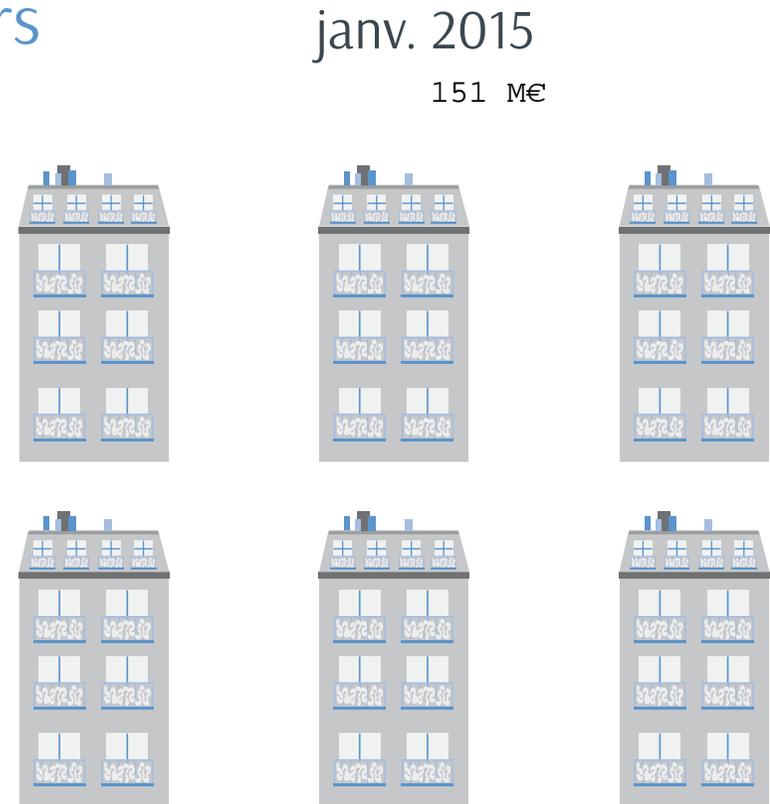
...et des réserves
constituées pour plus
d'un demi-siècle !

Un régime par répartition provisionnée

- Une gestion rigoureuse de nos actifs
- Un contrôle permanent de tous les indicateurs



Réserves mobilières



Réserves immobilières

**CE QU'IL FAUT
RETENIR**

La Cavec en pratique

- L'inscription à l'Ordre et/ou la Compagnie induit l'inscription à la Cavec
- Seule la radiation de l'Ordre et de la Compagnie permet de ne plus cotiser à la Cavec
- Tout trimestre commencé est dû intégralement
- Le bénéfice ou la mise en œuvre des droits nécessite d'être à jour de l'intégralité des cotisations exigibles

Les 10 + de la CAVEC

- 1** Un régime géré par et pour des experts comptables, garantissant sérieux et proximité
- 2** Un taux de rendement supérieur aux autres régimes
- 3** Des réserves garantissant la pérennité à long terme

...et de nombreux avantages :

- 4 Possibilités de rachat de points garantissant jusqu'à 5 000 € de retraite par mois
- 5 Des niveaux de prestations en hausse
- 6 Déductibilité fiscale des cotisations et rachats de points
- 7 Des cotisations récupérées en 11 ans de prestation (taux de rendement technique du point cotisé : 8,85 %)
- 8 Réversibilité au conjoint
- 9 Des indemnités journalières
- 10 Un régime prévoyance performant

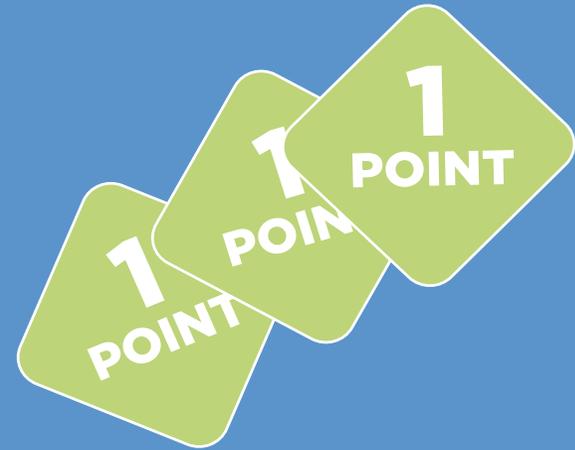
LE RÉGIME DE RETRAITE DE BASE

Pour le Régime de retraite de base,
la Cavec est un gestionnaire administratif
pour le compte de l'État : **elle n'a
aucun pouvoir sur les cotisations,
prestations et conditions
de liquidation !**

- Un régime solidaire commun à toutes les professions libérales
- Le seul régime de base par points en France



- *Un régime solidaire commun à toutes les professions libérales*
- *Le seul régime de base par points en France*





À quoi ça sert
de cotiser au régime
de base ?



Compteur de points



Compteur de trimestres

Cotiser au régime de base permet d'obtenir
des points et des trimestres

1 441€ de revenus = 1 trimestre

5 804€ de revenus = 4 trimestres

Comment sont calculées les cotisations au régime de retraite de base en 2016 ?



- Pour un revenu inférieur ou égal à 4 411 € :
le montant des cotisations est forfaitaire à 448 € en 2016.



- Pour un revenu supérieur à 4 411 € :
les cotisations sont de 8,23 % des revenus jusqu'à 38 616 € (tranche 1) et de 1,87 % des revenus compris entre 0 € et 193 080 € (tranche 2).



- Pour les revenus dépassant 193 080 € ou si la Cavec n'a pas connaissance des revenus, la cotisation est plafonnée à 6 789 € (tranche 1 + tranche 2).

L'obtention de vos points :

• *Tranche 1 :*



73,55 € de revenus



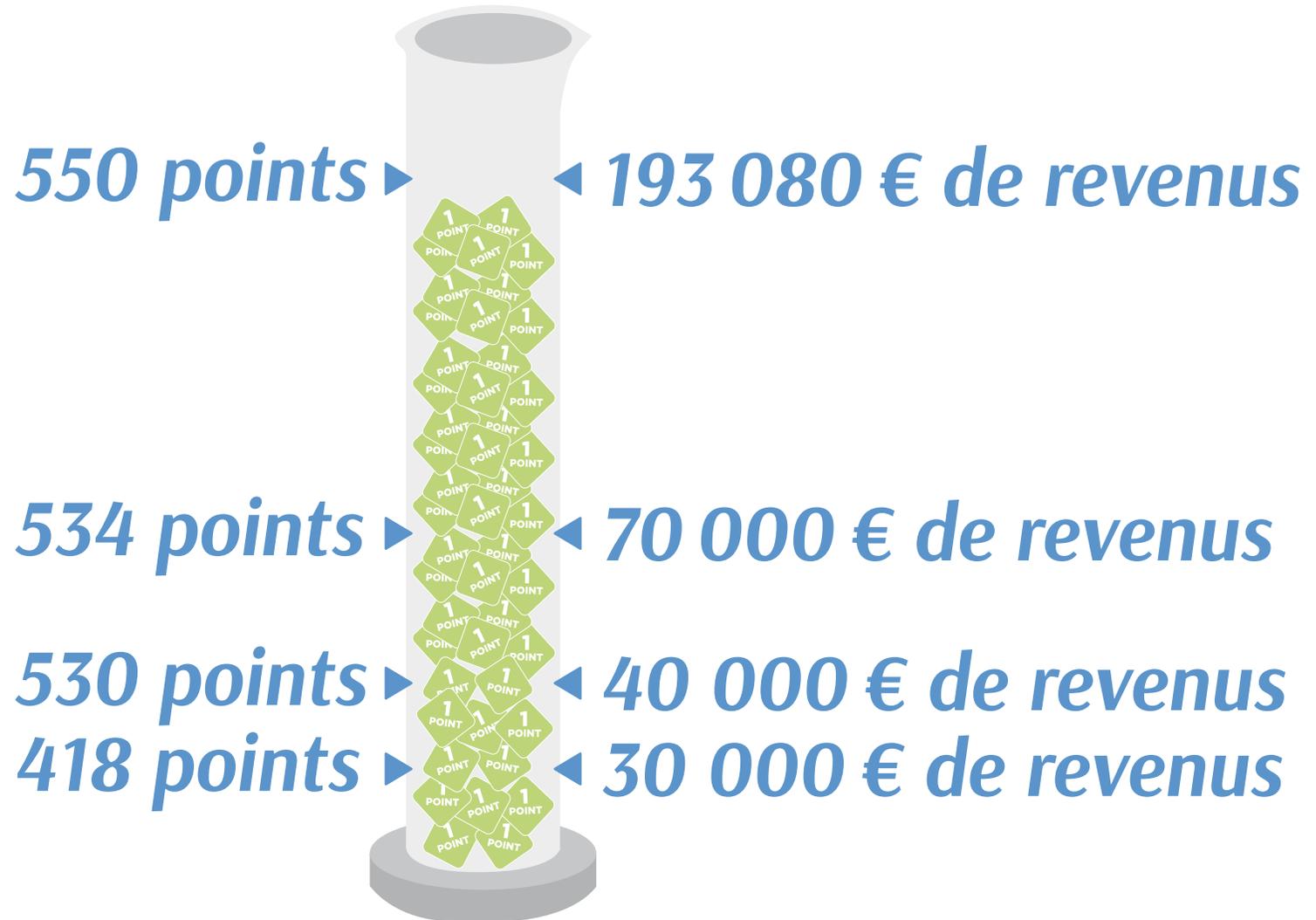
• *Tranche 2 :*

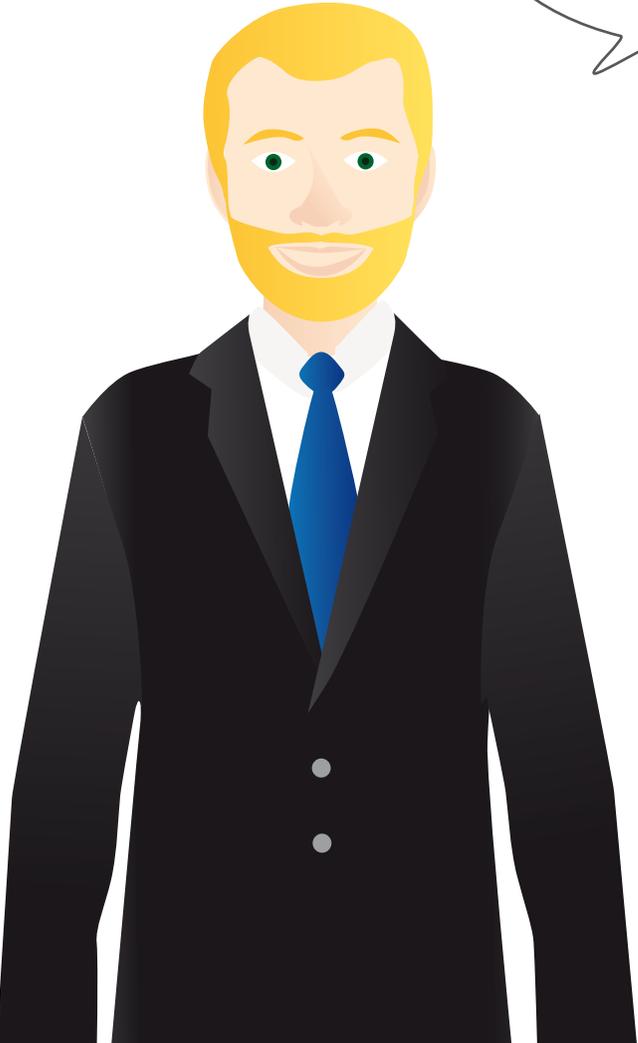


7723,20 € de revenus



Nombre de points obtenus en fonction de vos revenus :





Comment
sera calculée
ma retraite ?

POINTS

nombre de
points acquis

$\times 0,5626\text{€} =$

valeur du point
en octobre 2015,
fixée par l'État

***montant de
la retraite***



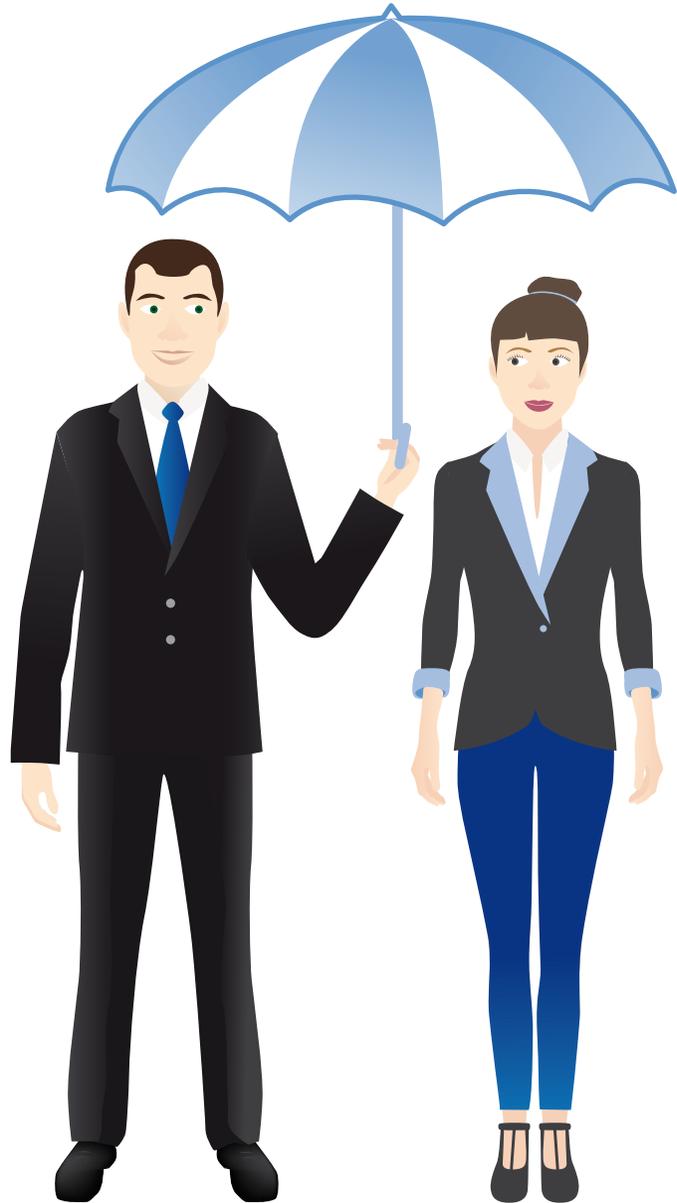
Génération	Âge d'ouverture du droit	Nombre de trimestres pour le taux plein	Âge pour le taux plein
1948	60 ans	160	65 ans
1949	60 ans	161	65 ans
1950	60 ans	162	65 ans
1 ^{er} semestre 1951	60 ans	163	65 ans
2 ^e semestre 1951	60 ans + 4 mois	163	65 ans + 4 mois
1952	60 ans + 9 mois	164	65 ans + 9 mois
1953	61 ans + 2 mois	165	66 ans + 2 mois
1954	61 ans + 7 mois	165	66 ans + 7 mois
1955	62 ans	166	67 ans
1956	62 ans	Décret ultérieur	67 ans

- *Départ avant l'âge ou sans le nombre de trimestres requis : abattement de 1,25% par trimestre manquant*
- *Au-delà de l'âge légal avec plus de trimestres que le nombre requis : surcote de 0,75% par trimestre supplémentaire*

Le montant de votre retraite varie en fonction de l'âge de départ en retraite et de votre durée d'activité

Génération	Âge d'ouverture du droit	Nombre de trimestres pour le taux plein	Âge pour le taux plein
1948	60 ans	160	65 ans
1949	60 ans	161	65 ans
1950	60 ans	162	65 ans
1 ^{er} semestre 1951	60 ans	163	65 ans
2 ^e semestre 1951	60 ans + 4 mois	163	65 ans + 4 mois
1952	60 ans + 9 mois	164	65 ans + 9 mois
1953	61 ans + 2 mois	165	66 ans + 2 mois
1954	61 ans + 7 mois	165	66 ans + 7 mois
1955	62 ans	166	67 ans
1956	62 ans	166	67 ans

- *Départ avant l'âge ou sans le nombre de trimestres requis : abattement de 1,25% par trimestre manquant*
- *Au-delà de l'âge légal avec plus de trimestres que le nombre requis : surcote de 0,75% par trimestre supplémentaire*



Un système qui protège également le conjoint

La réversion :

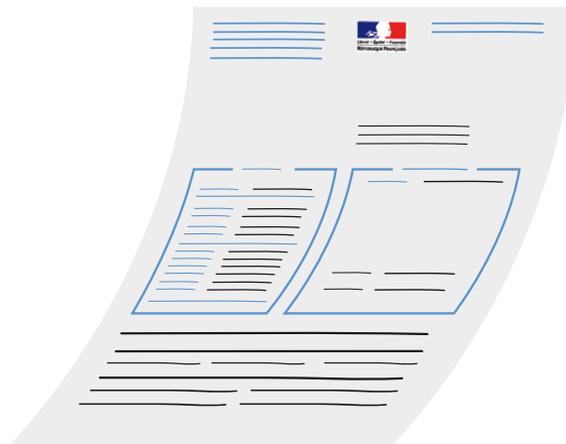
- Condition de ressources (environ 20 000€ pour une personne seule)
- 54 % des points acquis par l'expert-comptable
- Partage entre les différents conjoints survivants même remariés

LE RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE



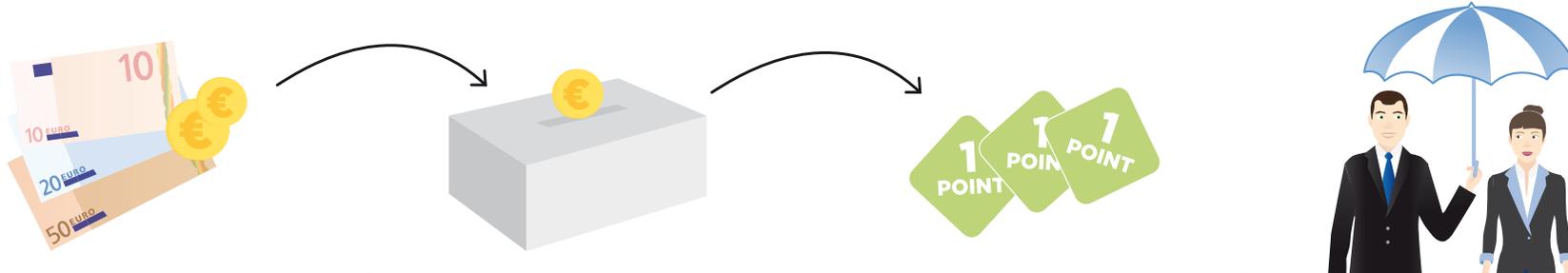
À quoi ça sert
de cotiser au régime
complémentaire ?

Cotiser au régime complémentaire permet d'obtenir
des points qui serviront au calcul de votre retraite

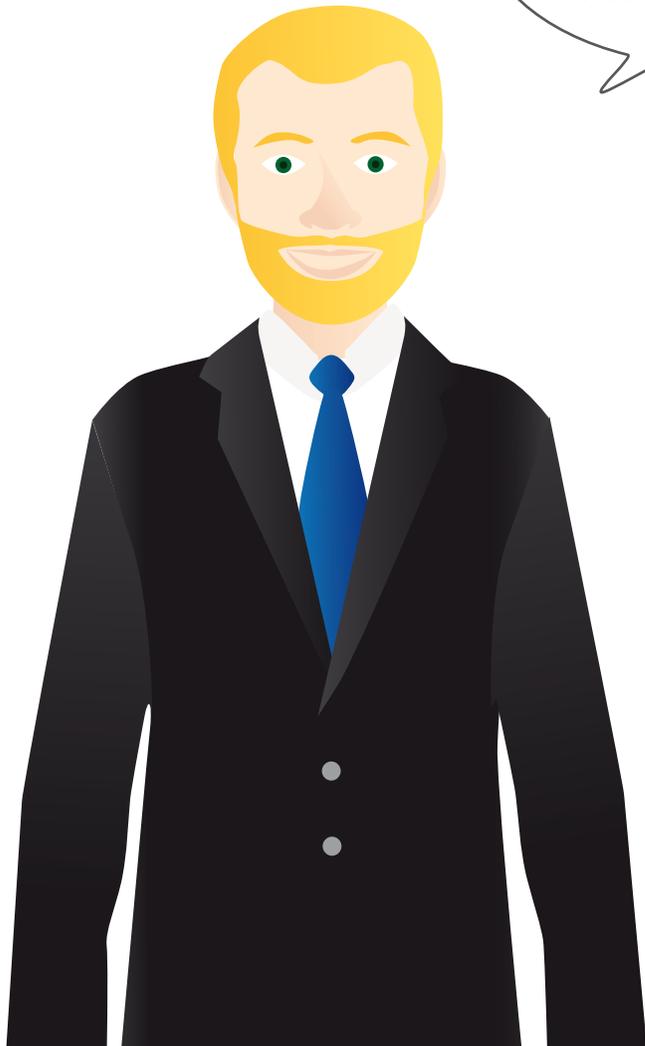


À SAVOIR :
DÉDUCTIBILITÉ SOCIALE ET
FISCALE DES COTISATIONS

Un régime complémentaire souple pour l'assuré :



Revenus 2014	Cotisation 2016	Points attribués	Facultative conjoint
Jusqu'à 16 190 €	609 €	48 points	183 €
Jusqu'à 32 350 €	2 284 €	180 points	685 €
Jusqu'à 44 740 €	3 604 €	284 points	1 081 €
Jusqu'à 64 560 €	5 634 €	444 points	1 690 €
Jusqu'à 79 040 €	8 985 €	708 points	2 695 €
Jusqu'à 94 850 €	13 705 €	1 080 points	4 112 €
Jusqu'à 132 780 €	15 228 €	1 200 points	4 568 €
Au-delà de 132 780 €	19 035 €	1 500 points	5 711 €



Comment
sera calculée
ma retraite ?



nombre de
points acquis

$$\times 1,123\text{€} = \textit{montant de la retraite}$$

valeur du point
en 2016 fixée par
le CA de la Cavec



Le montant
de votre retraite
varie en fonction
de l'âge de départ
en retraite

- 65 ans au taux plein
- À partir de 60 ans à taux plein en cas d'inaptitude au travail
- À partir de 60 ans, avec minoration de 1,25% par trimestre(s) manquant(s)
- Au delà de 65 ans, majoration de 1,25% par trimestre(s)
- Pas de condition de durée d'activité
- Pas de condition de cessation d'activité

Un régime qui protège également le conjoint

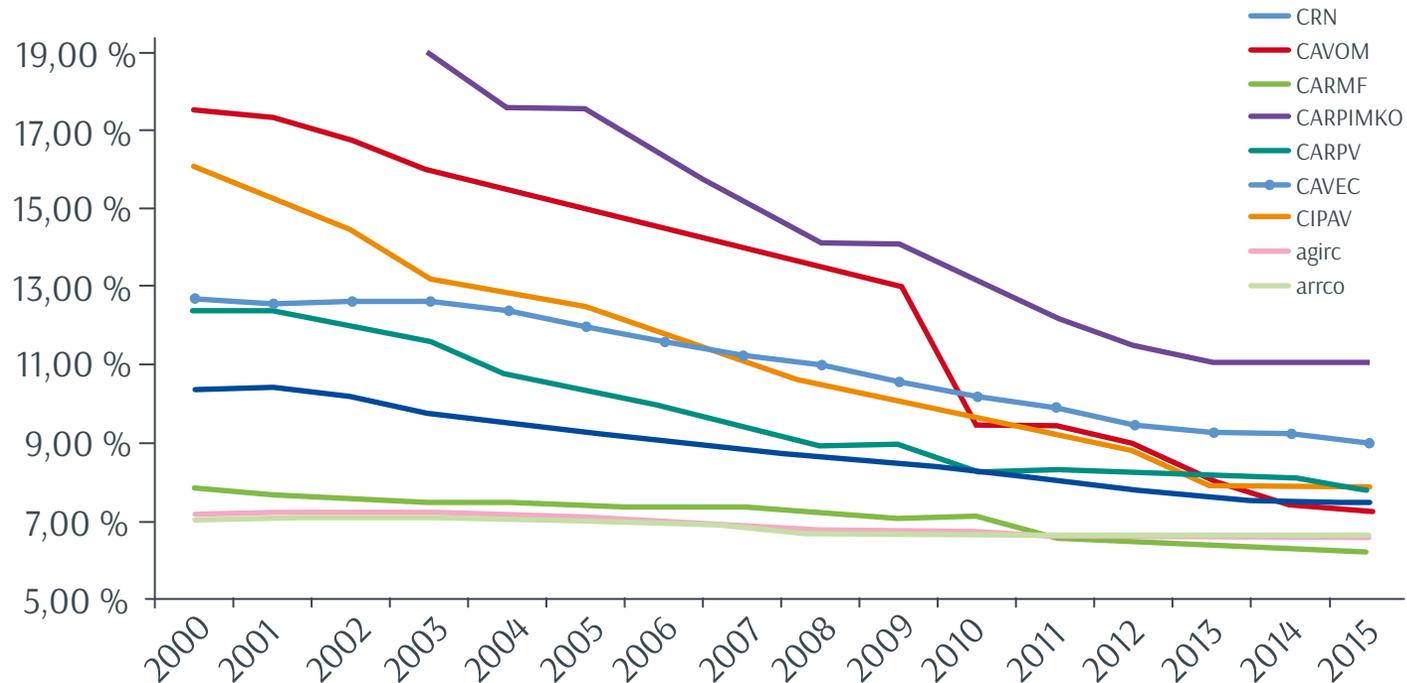
La réversion :

- Sans condition de ressources
- 50 % (avant le 1^{er} janvier 2009) des points acquis par l'expert-comptable
- 60 % (à partir du 1^{er} janvier 2009) des points acquis par l'expert-comptable
- 100 % en cas de règlement de la cotisation facultative de conjoint
- Partage entre les différents conjoints survivants non remariés



Le taux de rendement technique des régimes de retraite complémentaire

Au bout
de 11 ans de
retraite, on rentabilise
ses 40 ans de
cotisations !



8,85 % C'EST LE TAUX DE RENDEMENT
TECHNIQUE DE LA CAVEC EN 2016

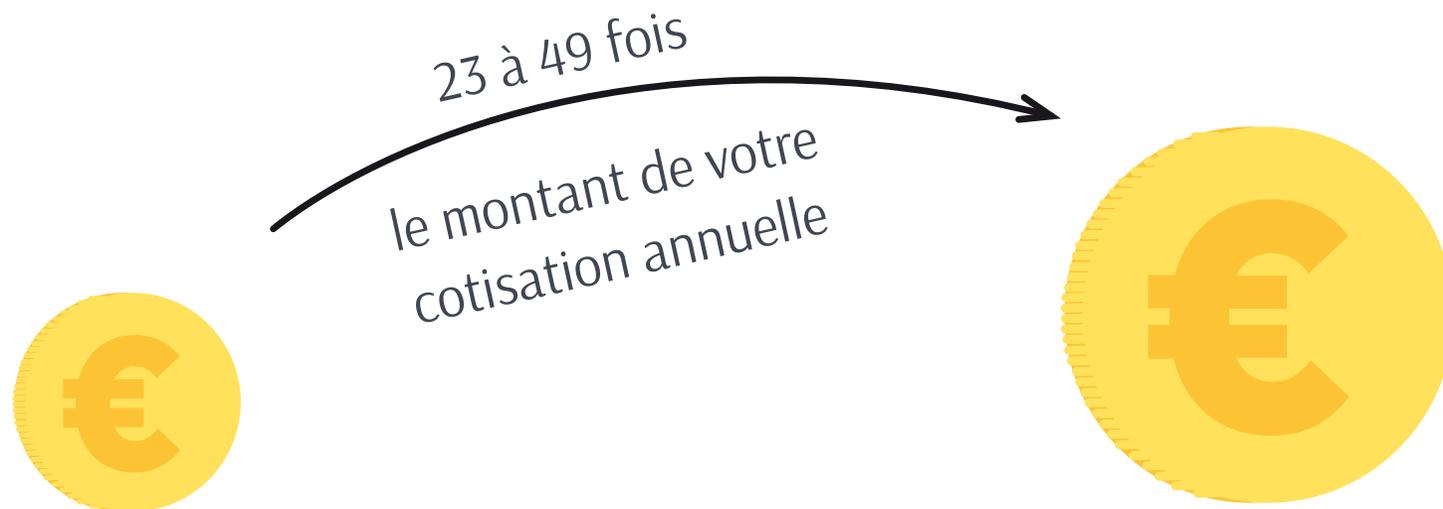
LE RÉGIME PRÉVOYANCE

Un régime prévoyance performant dans le rapport coût / prestation

	Classe de cotisation	Cotisation	Capital décès	Rente annuelle enfants < 25 ans	Pension d'invalidité à 100 %	Montant des IJ (maladies ou accidents)
Jusqu'à 16 190 €	1	288 €	39 305 €	2 246 €	6 738 €	86 €
Jusqu'à 44 740 €	2	396 €	78 610 €	4 492 €	13 476	86 €
Jusqu'à 79 040 €	3	612 €	157 220 €	8 984 €	26 952 €	86 €
Au-delà de 79 040 €	4	828 €	235 830 €	13 476 €	40 428 €	86 €

Une aide en cas d'invalidité

La pension d'invalidité, c'est :



En classe 4, pour 828€ de cotisation, la pension d'invalidité est de 40 428€

*En cas d'interruption temporaire de l'activité,
des indemnités journalières*

86 €
PAR JOUR

VERSEMENT EN
**JOURS
CALENDAIRES**

PENDANT
3 ANS

AU BOUT DU
91^E JOUR



L'ACTION SOCIALE DE LA CAVEEC

Une action sociale pour prémunir ses affiliés de la précarité



41 demandes en 2015



Commission
des Affaires
Sociales

31 aides
accordées
pour un
montant
moyen de
3 482 €



LE RACHAT À LA CAVE

Le rachat au régime de retraite de base



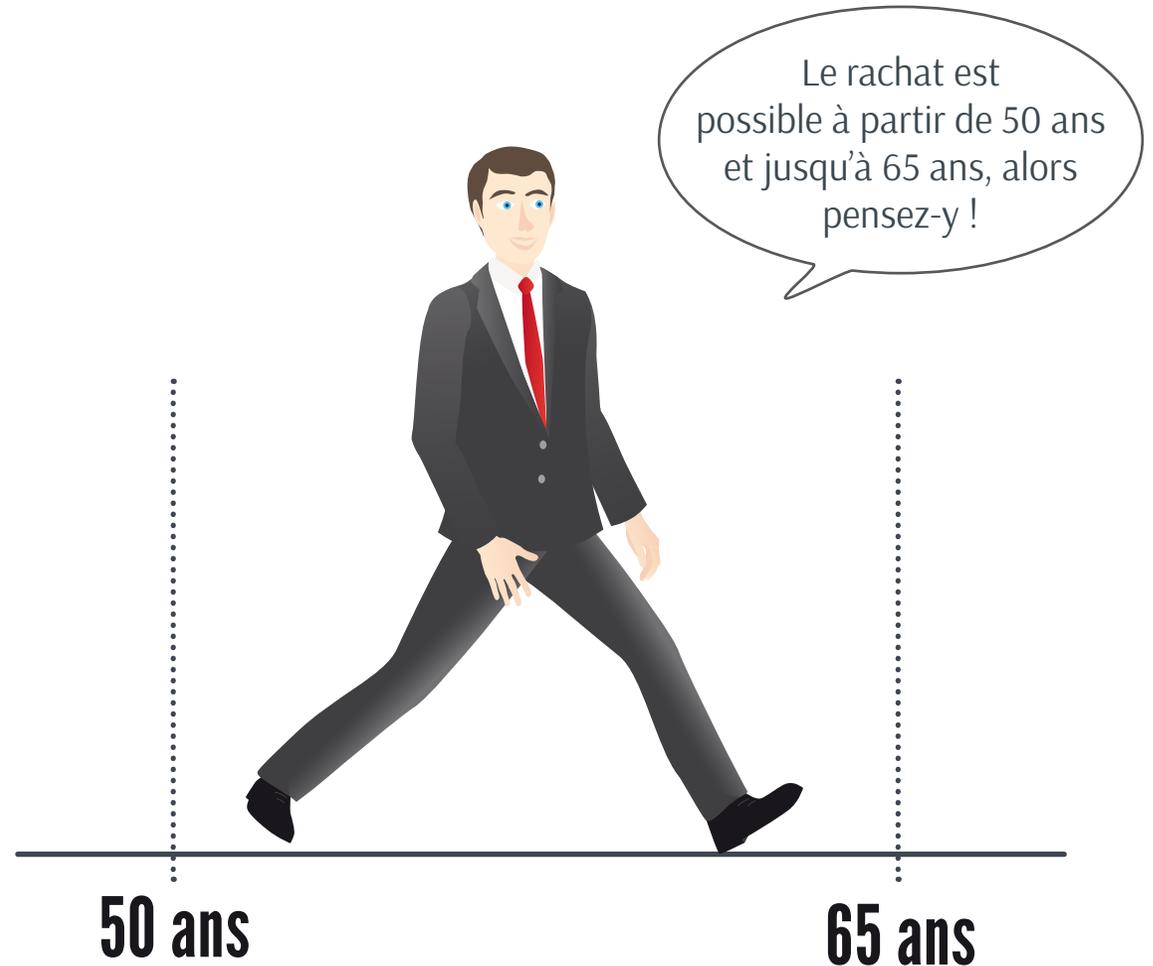
Le rachat Loi Fillon :

- Possibilité de racheter 12 trimestres maximum
- Coût d'un trimestre en 2016 pour une personne de 60 ans = 2 789 €

Le rachat au régime de retraite complémentaire

Le rachat de points :

- Permet de racheter tout ou partie du déficit d'acquisition de points en rapport avec votre classe actuelle
- Déductibilité sociale et fiscale
- 70% des points rachetés échelonnés, 30% en versement libre



**LE CUMUL
EMPLOI-RETRAITE
MODIFIÉ EN PROFONDEUR**

Si vous étiez retraité avant le 1^{er} janvier 2015

- **Le cumul intra-régimes**

- Cumul emploi-retraite libéralisé :
En cumulant toutes vos pensions à taux plein, vous pouvez toucher votre pension sans limite de revenus
- Cumul emploi-retraite plafonné :
Si vous n'avez pas liquidé toutes vos pensions à taux plein, une limite de revenus s'applique pour la pension de base

- **Le cumul extra-régimes**

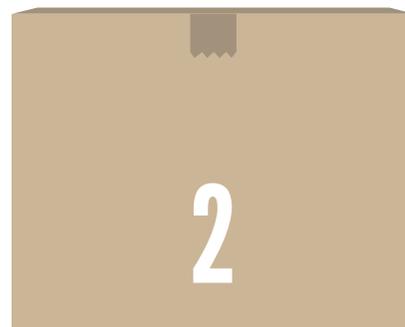
Si vous avez liquidé un régime mais exercez une activité dépendant d'un autre régime, vous obtenez des droits dans le cadre de cette activité

- **Dans tous les cas :**

Si vous avez liquidé un régime et continuer à exercer la même activité, vous cotisez à fonds perdus.

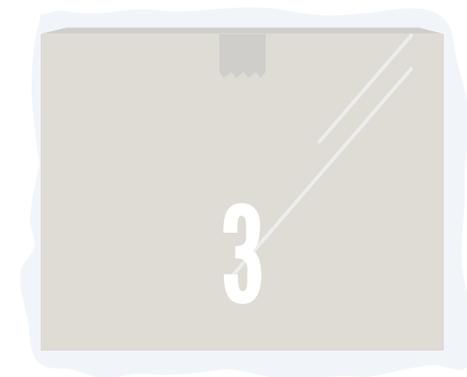
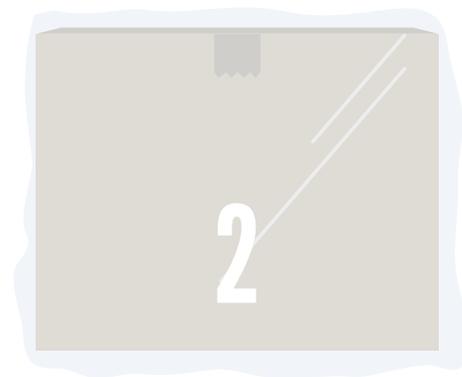


**DEPUIS JANVIER 2015, SI VOUS DEMANDEZ POUR LA PREMIÈRE FOIS
L'OUVERTURE DE VOS DROITS À LA RETRAITE AUPRÈS D'UN DE VOS
RÉGIMES DE BASE ET QUE VOUS CONTINUEZ À EXERCER...**





Mieux vaut attendre et liquider toutes vos retraites en même temps !



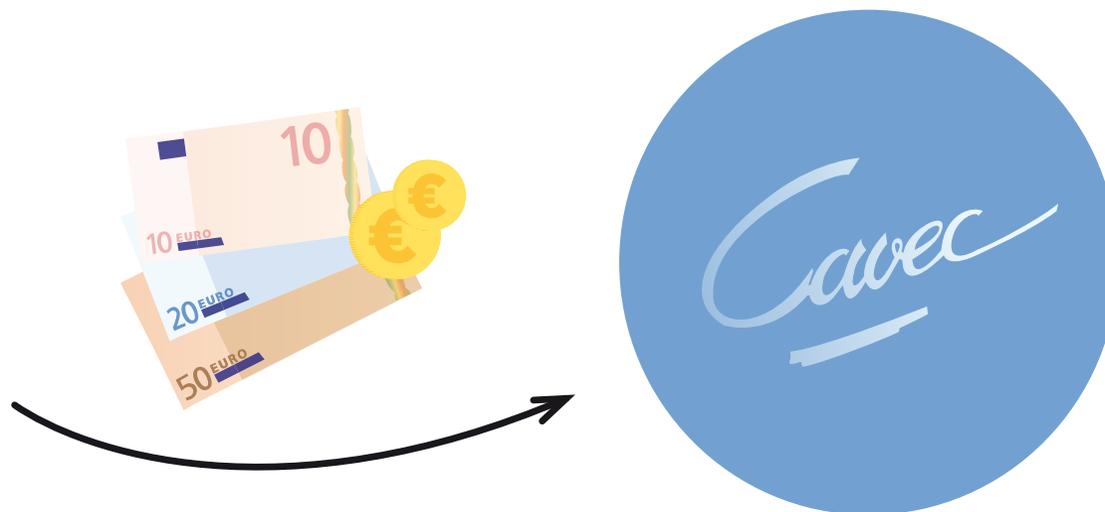
... LA LIQUIDATION D'UNE RETRAITE GÈLE L'ACQUISITION DES POINTS ET TRIMESTRES SUR TOUTES VOS RETRAITES !

Régime complémentaire : *Depuis le 1^{er} janvier 2015 en cas de cumul...*



**On peut cotiser à la Cavec
(base et/ou complémentaire)
sur un revenu estimé et non plus
sur ses revenus N-2.**

Régime complémentaire : Depuis le 1^{er} janvier 2015 en cas de cumul...



Seul bémol :
des pénalités en cas
de sous-estimation
du revenu

NOS SERVICES

La CAVEC
vous accueille
dans son espace
adhérents

 48 bis rue Fabert
75007 Paris



 Métro  69 Bus  Vélib'  Autolib'  Parkings  Navettes Air France

*Création du service
de relations adhérents
et du numéro unique*

01 80 49 25 25

+ DE 98% D'APPELS PRIS





LA CAVEC EST PARTENAIRE DU CERCLE MALAKOFF MÉDÉRIC

avantages loisirs + offres promotionnelles + services personnalisés

La CAVEC est partenaire
du Conseil Supérieur
de l'Ordre et remet

LE PRIX CAVEC DU + JEUNE INSCRIT



lors de la remise
du diplôme DEC





La CAVEC lance
e-proximité
sa plateforme innovante
de mise en relation sur

WWW.CAVEC.FR

+ de proximité
+ d'échanges
+ de partage
+ de visibilité
+ de réactivité



La CAVEC lance
e-proximité
sa plateforme innovante
de mise en relation sur

WWW.CAVEC.FR

- Chat
- Téléphonie
- Push de documents
- Visioconférence
- Tableaux virtuels
- Partage d'écrans



Plus de 13 000 comptes ont déjà été créés !

- Estimation personnalisée de votre retraite
- Télédéclaration
- Solde de cotisations
- Relevé de carrière complet
- Attestations
- Changement d'adresse en un clic

***N'hésitez pas à créer un compte
"Ma Cavec en ligne" !***

***Nous sommes à votre disposition
pour toutes questions !***

Cavec